

Réfection
Toiture Sacristie



Restauration
Monument
Aux
Morts



CHANTERAC

◆
2
0
1
1
◆

Restauration
Fontaine
de
Joussonières



Réhabilitation
Logement Sud
des Écoles



Hameau
de La
Font Moreau



◆ Meilleurs Voeux ◆

◇ Le Sommaire ◇

Le Mot du Maire	page : 3
La Vie Administrative	page : 4
État Civil	page : 5
Services aux Personnes	pages : 6 - 7
Obligations et Réglementations Diverses	pages : 8 - 9 - 10
Urbanisme	page : 8
Coupe de Bois	page : 8
Élagage	page : 9
Plantations en bordure de VC et CR	page : 9
Plantations et voisinage	page : 9
Bruits	page : 9
Débroussaillage	page : 10
Défrichage	page : 10
Écobuage	page : 10
Animaux Errants	page : 10
Comment créer de bonnes relations de voisinage	page : 10
A chaque document sa durée de conservation :	page : 11
Passage à la télévision tout numérique	page : 11
Les Finances et Budgets :	
Budget général	page : 12
Budgets Lotissement et Assainissement	page : 13
Gestions des déchets	pages : 14 - 15
Le Hameau de la Font Moreau	page : 16
Bâtiments Communaux	page : 17
Voirie	page : 17
DFCI	page : 17
OGEC	page : 17
Chemins de randonnées	page : 17
Réorganisation Foncière	page : 18
Syndicat Intercommunal de la Vallée du Salembre	page : 18
Zones Humides	page : 18
La Vie Locale	pages : 19 - 20 - 21 - 22
La Vie Associative	pages : 23 - 24
Calendrier des Manifestations 2011	page : 25

◆ Le Mot du Maire ◆



La coutume veut qu'en début d'année le conseil municipal et moi-même vous présentions le bulletin municipal dans lequel nous nous efforçons de vous communiquer l'essentiel. Ce document relate tout ce que nous avons entrepris ou allons entreprendre.

Dans le courant de l'année 2010, nous avons lancé les travaux du hameau de la Font Moreau. Du fait de la libération du logement sud des écoles, nous avons entrepris des travaux de réhabilitation et de remise en état. Les tables anciennes de la classe nord des écoles ont été remplacées par du mobilier neuf. D'importants travaux d'enfouissement ou de renforcement des réseaux ont été réalisés dans les hameaux de Puybeaudeau, Maury, Joussonnières et Les Combes. La réorganisation foncière arrive enfin à la phase finale d'enquête. La communauté de communes a quant à elle poursuivi ses travaux de voirie sur les voies communautaires. Les agents de voirie des trois communes composant la communauté de communes se sont consacrés à réaliser du point à temps sur les routes communales. Chaque commune a ainsi pu bénéficier de deux semaines de travaux d'entretien.

Dans l'année 2011, nous espérons réaliser les travaux de couverture des structures scolaires ainsi que des travaux d'isolation et de régulation afin de permettre de rationaliser les consommations d'énergie. Nous attendons l'étude de réorganisation et de restructuration vis-à-vis des normes en vigueur du restaurant scolaire de manière à pouvoir solliciter les aides possibles. Il nous faut également engager des travaux confortatifs destinés à remédier à l'érosion et l'effritement des pierres de l'église.

La Communauté de Communes contribuera toujours à assurer ses services à la personne (Centre de loisirs, Accueils périscolaires, Relais d'assistance maternelle, Soutien au portage des repas). Elle aidera à l'installation de deux projets importants, la biscoterie la Chantéracoise et la plateforme de broyage des déchets verts et du déchiquetage de bois. Elle poursuivra en régie son programme de point à temps, soit deux semaines de travaux par commune. Une deuxième tranche de travaux sur le petit patrimoine est à l'étude. Elle réitérera une nouvelle programmation culturelle « Les Patrimoniales du Salembre ».

Je vous ai fait part dans les derniers bulletins de mon inquiétude quant aux réformes engagées pour les collectivités et les finances locales. Ces réformes me donnent plus que jamais raison. En effet, concernant les modifications des finances locales, il est de plus en plus difficile de boucler les budgets, ne connaissant pas l'impact de la suppression de la taxe professionnelle et les montants des dotations. Le Département va devoir considérablement diminuer ses subventions du fait qu'il perde la collecte de la Taxe d'Habitation. La réforme des collectivités territoriales va quant à elle engendrer la disparition de la Communauté de Communes de la Vallée du Salembre. L'état dans son projet de loi impose un seuil de 5000 habitants pour une telle structure. Nous allons donc devoir engager une réflexion sur les options possibles. Je vous en parlerai plus en détail dans le bulletin communautaire. Les conseillers généraux et régionaux vont disparaître et seront remplacés par des conseillers territoriaux qui siègeront dans les deux instances. La suppression de personnel dans les services publics de proximité se poursuit (ERDF, France Télécom, Pole Emploi, DDE, DDAF, etc.). Les missions que ces services accomplissaient sont de plus en plus privatisées, pire encore transmises aux collectivités. Ces mêmes collectivités subiront donc des frais et coûts supplémentaires qui ne pourront être que répercutés sur la fiscalité locale. Tous ces changements et bouleversements devraient soi-disant diminuer la dette de l'état et engendrer des économies. Je suis très pessimiste sur le résultat et j'attends de voir concrètement les baisses d'impôts sur la feuille du contribuable.

Toutes ces nouvelles ont un impact négatif sur le moral de la population. Ne laissons pas s'instaurer la morosité. Démonons-nous pour un meilleur avenir. La motivation et l'engagement du conseil municipal vont dans ce sens. La défense des intérêts de la commune et de ses habitants reste une priorité.

En mon nom personnel et au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite une bonne et heureuse année. Que 2011 vous apporte santé, bonheur et prospérité à vous et à tous ceux qui vous sont chers.

Le Maire, Jean-Michel MAGNE

◆ La Vie Administrative ◆

◆ Mairie ◆

Tél. 05 53 82 60 53
 Fax: 05 53 82 94 35
 E-mail: mairie-chanterac@wanadoo.fr
 Web: www.chanterac.fr

Accueil du public :

Lundi : de 09h30 à 12h30
 Mardi : de 14h00 à 18h00
 Mercredi : de 09h30 à 12h30, les semaines impaires.
 Jeudi : de 09h30 à 12h30
 Vendredi : de 14h00 à 18h00
 Samedi : de 09h30 à 12h30, les semaines paires.

Vous êtes accueilli par Madame Roselyne VILLEDARY .

Le Maire reçoit sur rendez-vous tous les jours et le samedi matin sans rendez-vous.

◆ Garderie ◆

Tél. 05 53 81 55 09

Le centre de Loisirs
 ☀ **Les Lucioles** ☀
 est de la compétence de la
 Communauté de Communes

L'accueil des enfants se fait au centre de loisirs par Mlle
 Julie JANOWSKI et Mme Christine DUFFOUR
 Il est assuré tous les jours scolarisés
 de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30.
 Le tarif est de 0.80 € par tranche horaire.

◆ Restaurant scolaire ◆

Tél. 05 53 82 69 01

Les tarifs:

<u>Enfants :</u>	<u>Adultes :</u>
2 € le repas	3.40 € le repas
36.60 € mensuel	

◆ École ◆

L'école est en regroupement
 pédagogique avec la commune
 de St Vincent de Connezac.

Elle accueille les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2.
 Le corps enseignant est représenté par Mesdames:
 Maria Flora LANNOY, Directrice
 Marie HOSTEKIND, Maître des écoles

◆ Bibliothèque ◆

Tél. 05 53 80 77 60
 (seulement aux heures d'ouverture)

Responsable: Mme Christine DUFFOUR.
 Heures d'ouverture au public:
 Les Mercredi et Samedi de 10h00 à 12h00.

Les samedis des semaines impaires la bibliothèque est
 tenue par Mme Monique MEYNIER (bénévole).
 Pendant les vacances scolaires, les horaires sont affichés
 sur la porte.

Le personnel de la bibliothèque est à votre disposition
 pour vous renseigner et vous conseiller.

Nous tenons à remercier les donateurs d'ouvrages et
 les personnes bénévoles qui interviennent à la bibliothè-
 que.

◆ Transport Scolaire ◆

Il est demandé une
 participation forfaitaire
 par enfant

	<u>1^{er} enfant</u>	<u>2^{ème} enfant</u>	<u>3^{ème} enfant</u>
<u>Primaire :</u>	20 €	15 €	10 €
<u>Collège :</u>	35 €	30 €	25 €

Tarifs :

Habitant de la commune : 120 € (acompte 30 €)
 Autres demandeurs : 230 € (acompte 60 €)
 Associations de la commune : Gratuit
 Associations extérieures à la commune : 120 €
 Tarif jeunes Chantéracois : 80 €
 Tarif jeunes non résidants dans la commune : 120 €

Caution :

300 € à régler au moment de la remise des
 clés et de l'état des lieux.

La caution est restituée au retour des clés,
 suite à un deuxième état des lieux.

◆ Foyer Rural ◆

◆ Les Lucioles ◆

Tél. 09 62 53 50 32

Le centre de loisirs est ouvert durant les vacances sco-
 laires de 7h30 à 19h00.

Le centre est fermé: la 1^{ère} quinzaine d'Août et la 2^{ème}
 semaine des vacances de Noël .

◇ État Civil 2010 ◇

◇ NAISSANCES: ◇

MERIEN Léa	née le 22.02.2010	Marty
EL ALLOUKI Lila	née le 26.05.2010	Landry
DUPONT Nathan	né le 09.06.2010	Maury
MORNAS Elsa Nicette	née le 01.11.2010	Maury
MICHEL Enrik Loïc	né le 19.11.2010	Puybeaudeau
LESCOUTRA Marwan	né le 02.12.2010	Puybeaudeau

◇ MARIAGES ◇

MEDARD Denis Pierre et JEAN Emmanuelle,	célébré le 27.02.2010
BOUSSILLOU André et DUPRAT Danièle Marie Joséphe,	célébré le 08.03.2010
FOULARD Jean-Luc et DANTZER Gisèle Irène,	célébré le 24.04.2010
LAMBERT Nicolas et VAN BUREN Astrid Elisabeth Parentie,	célébré le 03.07.2010
MARCOTTE Jean-Baptiste François et MEYNIER Muriel,	célébré le 07.08.2010
GRANGER Didier et DUPONT Corinne,	célébré le 14.08.2010
DAVY Samuel et MAZIERES Nadine,	célébré le 14.08.2010
JUGIE Benoît Yohane et LAFON Audrey Émilie,	célébré le 21.08.2010

◇ NECROLOGIE ◇

DOMINGUEZ Louis Pierre, décédé le 19.08.2010	Marty
JOYEUX Jean-Pierre, décédé le 08.10.2010	Charriéras
GIMBERTEAU Jeanne Paulette, décédée le 07.11.2010	Maury
DALEME Raymonde Ginette, décédée le 27.10.2010	La Pointe de Grave
PEYTOUREAU Élise, décédée le 31.12.2010	Villaret

Services aux Personnes

SIAS

Le **Syndicat Intercommunal d'Action Sociale** regroupe l'ensemble des communes de notre canton. Chantérac y adhère depuis 1971. Chaque commune est représentée par des "délégués" nommés au sein du conseil municipal. La Présidente en est depuis le 1er janvier Mme GENTIS, Adjoint à la Mairie de Beauronne .

La vocation première de ce syndicat est de venir en aide aux personnes qui rencontrent des accidents de vie, des difficultés financières.

Il ne se substitue pas au dispositif de droit commun et intervient en règle générale en dernier ressort, sauf urgence particulière.

Pour ce faire il est indispensable de rencontrer une Assistante sociale du Conseil Général au centre médico-social de Neuvic qui évalue avec le demandeur, l'ensemble des droits auxquels il peut prétendre et élabore un dossier de demande d'aide financière.

L'Assistante sociale présente ensuite le dossier à l'occasion d'une commission qui regroupe l'ensemble des délégués communaux, une décision est alors prise.

Pour l'année 2010, sur le canton 21 foyers ont bénéficié d'une aide financière. Principalement pour les aider à régler les factures de chauffage, toujours en complément des aides accordées par le Conseil Général et de la Caisse d'Allocation Familiale

ANACE

Association Neuvicoise d'Animation de Coordination et d'Entraide
Aides Ménagères

Mme DOBINSKI - Tél. : 05 53 81 52 84 – E-mail : anace24@wanadoo.fr

Rue Arnaud Yvan Delaporte, 24190 NEUVIC

Horaires d'ouverture du service administratif :

du lundi au vendredi

de 08h à 12h et de 14h à 17h

24 h sur 24 et 7 jours sur 7 sur simple appel au : 05 53 81 52 84

Cette association met à disposition des personnes rencontrant des difficultés à effectuer les actes essentiels de la vie quotidienne, des salariés, qui effectuent les prestations nécessaires:

- ◆ Prise de rendez vous
- ◆ Accompagnement: courses, médecin....
- ◆ Aide au traitement de documents administratifs etc.
- ◆ Le service Aides ménagères
- ◆ Le service portage des repas
- ◆ Le service de garde itinérante de jour et de nuit.
- ◆ Le service entretien – Petits Dépannages – Petit Jardinage.

Pour ce faire vous devez contacter directement l'association.

Cette association gère également la **Résidence des Personnes Âgées (RPA)** de Neuvic/l'Isle. Cette structure permet d'accompagner tout en favorisant l'autonomie des locataires.

Durant l'année 2010, une convention de partenariat a été élaborée entre l'**ANACE** et deux autres associations qui évoluent sur le même champ d'intervention: l'**ACAD** de Mussidan et l'**AIVAP** de Villamblard.

Cette convention permet la mise en commun de moyens administratifs, facilitant ainsi la gestion des mesures, permettant d'élaborer des actions communes au plus proche des besoins des concitoyens.

Enfance maltraitée

Tél. 05 53 02 27 89 ou 0800 05 41 41
et le 119 appel gratuit

Centre médico-social

Mme DUPLAN - Assistante Sociale
Tél. 05 53 81 51 78

◆ Services aux Personnes ◆ (suite)

◆ Pôle Emploi ◆

Agence de Saint Astier
Le Bateau
24190 St ASTIER
Tél.39 49

Horaires d'ouverture au public :
Lundi, Mardi, mercredi de 8H 30 à 16h30
Jeudi de 8h30 à 12h30
Vendredi de 8h30 à 15h30

En 2009, l'ANPE et les ASSEDIC sont devenus Pôle emploi pour mieux accompagner les chercheurs d'emploi et les entreprises.

◆ Site Internet ◆

Le site Internet de la commune :
« www.chanterac.fr »

est consultable. Fin mars nous devrions pouvoir vous présenter un site beaucoup plus performant.

Pour pouvoir recevoir le bulletin municipal par mail, être averti lors de manifestations se déroulant sur le sol communal ou intercommunal faites-nous parvenir votre adresse mail à l'adresse suivante:

mairie-chanterac@wanadoo.fr

◆ Calendrier Électoral ◆

Dimanche 20 mars 2011 : Élections Cantonales 1^{er} tour
Dimanche 27 mars 2011 : Élections Cantonales 2^{ème} tour

Le Conseiller Général de notre canton n'est pas renouvelable. Nous ne sommes donc pas concernés par ces élections.

◆ Bibliothèque ◆



Afin d'élargir le choix de livres pour nos lecteurs et de gérer au mieux le stock d'ouvrages déjà disponible, le conseil municipal a décidé d'acquérir le logiciel Orphée, outil de gestion destiné aux bibliothèques.

Il s'adresse à l'ensemble des bibliothèques adhérentes du réseau départementale de lecture publique et permet d'avoir immédiatement accès au catalogue collectif de la BDP et des 270 bibliothèques du réseau, de réserver un livre directement, de connaître sa disponibilité et de l'obtenir dans les meilleurs délais.

Ce logiciel devrait être opérationnel dans le courant du 1^{er} trimestre.

La bibliothèque est dotée
d'un point Internet
ouvert au public



Des ouvrages consultables
sur place
dans l'espace lecture



Nous vous rappelons que la bibliothèque est un service gratuit et que ses portes sont ouvertes à tous les lecteurs de la Communauté de Communes (Chantérac, Saint Aquilin et Saint Germain du Salembre).

◆ Obligations et Règlements Diverses ◆

◆ Urbanisme ◆

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les formalités en matière d'urbanisme à respecter et les procédures à engager.

Nous vous rappelons que toute construction, même démontable doit faire l'objet d'une déclaration, faute de quoi sa destruction pourrait être exigée par les services compétents.

Dans le doute sur la procédure à mettre en œuvre, n'hésitez pas à consulter le secrétariat.

Procédure à suivre pour une construction neuve

SANS FORMALITE

- ◆ Mur inférieur à 2 m de hauteur
- ◆ Construction de moins de 2 m² et d'une hauteur inférieure à 12 m
- ◆ Habitation légère de loisirs de moins de 35 m², implantée dans un camping
- ◆ Piscine inférieure à 10 m²
- ◆ Construction temporaire de moins de trois mois
- ◆ Éolienne, pylône, poteaux d'une hauteur inférieure à 12 m

DECLARATION PREALABLE

- ◆ Mur supérieur à 2 m de hauteur
- ◆ Construction d'une superficie comprise entre 2 m² et 20 m²
- ◆ Habitation légère de loisirs de plus de 35 m²
- ◆ Clôture
- ◆ Pylône, poteaux d'une hauteur supérieure à 12 m
- ◆ Piscine de moins de 100 m² non couverte ou dont la couverture est inférieure à 1,80 m

PERMIS DE CONSTRUIRE

Construction neuve ou travaux portant sur une construction existante non soumise à déclaration préalable exonérée d'autorisation (procédure de droit commun)

Procédure à suivre pour une construction existante

SANS FORMALITE

Procédure de droit commun

DECLARATION PREALABLE

- ◆ Travaux de ravalement
- ◆ Modification de l'aspect extérieur d'une construction
- ◆ Extension de surface hors œuvre brute (SHOB) entre 2 m² et 20 m²
- ◆ Transformation d'un garage de plus de 10 m² en chambre...

PERMIS DE CONSTRUIRE

- ◆ Création d'une SHOB supérieure à 20 m²
- ◆ Changement de destination d'un bâtiment avec modification structure ou façade
- ◆ Modification du volume de la construction, création ou agrandissement d'ouvertures...

◆ Contrat de vente bois de chauffage sur pieds ◆

Les propriétaires forestiers sont très souvent ignorants devant la loi concernant les ventes à des particuliers, de coupes de bois de feu.

Pour être protégés en cas de litiges ou d'accidents, il est bon d'établir un contrat de vente en bonne et due forme.

Vous pouvez vous procurer le document à la mairie.

◆ Plantations en bordure des voies communales ou des chemins ruraux ◆

La limite de plantation est fixée par le maire, en fonction d'un arrêté d'alignement et en conformité avec la réglementation définie par le code rural.

◆ Élagage ◆

Nos communes sont de plus en plus sollicitées pour réaliser dans l'urgence des travaux nécessaires d'élagage sur les voies communales et chemins ruraux, et ce pour assurer le ramassage scolaire, la collecte des ordures ménagères et le passage des camions de livraison.

Les actions que nous avons entreprises dernièrement nous ont valu quelques remarques et désagréments de la part de certains propriétaires.

Il nous paraît donc nécessaire de rappeler que ces interventions ne devraient en aucun cas être assumées par les collectivités et ce en vertu des articles L.2212-1 et L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, des articles R.116-2 et L.114-1 du Code de la Voirie Routière, de l'article R.161-24 du Code rural, du règlement sanitaire départemental, des arrêtés municipaux.

Nous faisons donc appel à un peu plus de civisme et responsabilité des propriétaires riverains de ces voies.

Leur responsabilité pourrait être engagée en cas d'accident.

Nous rappelons quelques obligations qui incombent aux propriétaires riverains.

Il est nécessaire de réaliser l'abattage des branches et arbres morts pour assurer la sécurité des personnes et des biens le long des voies et chemins communaux.

Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales (y compris les places et les parcs publics de stationnement) et des chemins ruraux (chemins, sentes, etc.) doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 m. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales ou sur les chemins ruraux.

Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ou de leurs représentants.

En bordure des voies communales, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, la Commune est en mesure de leur notifier une mise en demeure d'élaguer par lettre recommandée avec accusé de réception. Si cette mise en demeure n'est pas suivie d'effet au terme d'un délai d'un mois, la Collectivité obligera les propriétaires riverains et leurs représentants à effectuer l'élagage par toutes les voies de droit.

En bordure des chemins ruraux, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage prévues aux articles ci-dessus peuvent être exécutées d'office par la Commune aux frais des propriétaires riverains après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet au terme d'un délai d'un mois.

En bordure des voies départementales, il est rappelé aux propriétaires riverains et à leurs représentants que le règlement de voirie départementale s'applique.

Les produits de l'élagage ne doivent pas séjourner sur la voie publique et doivent être enlevés au fur et à mesure.

Nous espérons par la présente convaincre et sensibiliser l'ensemble des administrés.

◆ Plantations et voisinage ◆

En l'absence de réglementation spécifique locale (à vérifier auprès du service de l'urbanisme ou de la mairie), les prescriptions ci-dessous sont applicables :

◆ Une distance minimale de 0,50 m de la limite séparative doit être respectée pour les plantations dites de basses tiges, celles ne dépassant pas 2 m de hauteur.

◆ Une distance minimale de 2 m de la limite séparative doit être respectée pour les plantations dites de hautes tiges, arbres destinés à dépasser 2 mètres de hauteur.

◆ Toutes plantations ne respectant pas ces distances peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part du riverain.

◆ Bruit ◆

Respectez les arrêtés préfectoraux, concernant les jours et les créneaux horaires autorisés pour l'utilisation des tondeuses, des bétonnières et tous les engins à moteurs provoquant une nuisance au voisinage.

◆ Défrichage ◆

Il doit faire l'objet d'une demande auprès des services de la D.D.T. (anciennement DDAF) pour les terrains agricoles (attendre l'accord et les conditions). Pour les terrains boisés situés en zone constructible, (le relevé cadastral faisant foi au moment des faits), une demande doit être déposée, avec acceptation des services concernés, sinon vous êtes en infraction.

◆ Débroussaillage ◆

Aux abords d'habitations et de constructions de toutes natures, il est obligatoire de débroussailler dans un rayon de 50 mètres. Même si le règlement ne l'oblige pas, il est préférable d'obtenir l'autorisation des voisins.

◆ Écobuage ◆

On entend par écobuage les feux de végétaux que les particuliers font chez eux. Un arrêté préfectoral les interdit en Dordogne du 15 février au 10 mai et du 15 juin au 15 octobre à l'intérieur des bois, forêts, plantations, reboisements et landes jusqu'à 200 mètres de ces terrains. Cette interdiction est aussi valable pour tout ce qui crée des flammes, comme les barbecues. En dehors de cette période, des arrêtés préfectoraux ou municipaux peuvent aussi interdire l'écobuage si la météo l'exige.

◆ Animaux Errants ◆

De plus en plus de problèmes sont signalés à la collectivité. Les chiens et les chats errants peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du maire, et d'une conduite à la fourrière. Ils sont restitués à leurs propriétaires seulement après paiement des frais de fourrière. Après huit jours si l'animal n'est pas réclamé il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gérant de la fourrière qui peut en disposer.

◆ Comment créer de bonnes relations de voisinage ◆

Bien s'entendre avec ses voisins n'est pas donné à tout le monde.

Créer et maintenir de bonnes relations de voisinage est un travail qui demande de la patience et qui prend finalement assez peu de temps. Il suffit de quelques petites attentions pour que les relations s'harmonisent.

Quelques bons conseils à rappeler :

1. Avant de saisir les services de la Mairie pour un problème de voisinage, essayez d'abord de contacter votre voisin pour lui faire part de vos préoccupations.
2. Lorsque vous emménagez, allez vous présenter à vos voisins. Cela permettra une bonne entrée en matière.
3. Si vous croisez les voisins, n'oubliez pas de les saluer et de prendre de leurs nouvelles.
4. Si vous avez des voisins d'un certain âge, pensez de temps en temps à aller voir si tout va bien ou s'ils ont besoin de quelque chose.
5. Ne faites pas de bruit intempestif trop tôt le matin ou tard le soir. Respectez ceux qui ont envie de calme.
6. Respectez les espaces communs publics (voirie, place, emplacement conteneurs à ordures, etc.). Ne détériorez pas l'environnement.
7. Si vous avez des animaux domestiques, dressez-les correctement. Empêchez-les d'aboyer de façon intempestive et de faire leurs besoins n'importe où.
8. Puisque la fête des voisins a été créée pour rapprocher les gens, pourquoi ne pas en organiser une avec tous vos voisins proches en les invitant à prendre un verre de temps en temps ? Cela peut permettre à chacun de mieux se connaître.

◆ A chaque document sa durée de conservation

A conserver 1 an :

- ◆ Factures de téléphone, de ramonage, de déménagement.
- ◆ Notes de frais, d'hôtels ou de restaurants.
- ◆ Récépissés des envois en recommandé.



A conserver 2 ans :

- ◆ Factures d'eau
- ◆ Quittance de primes d'assurance (hors assurance-vie)
- ◆ Bordereaux de versements des allocations familiales
- ◆ Remboursement de la sécurité sociale.
- ◆ Doubles des lettres recommandées.
- ◆ Contrats d'assurance et avis de réception de résiliation des contrats.



A conserver 3 ans :

- ◆ Redevance télévision.
- ◆ Justificatifs des impôts sur le revenu.
- ◆ Justificatifs de paiement des cotisations de sécurité sociale et de retraite (artisans et commerçants)



A conserver 5 ans :

- ◆ Factures d'électricité et de gaz.
- ◆ Justificatifs de paiement des salaires (employés de maison)
- ◆ Des rentes viagères, des pensions alimentaires.
- ◆ Avis d'échéance et justificatifs de paiement des contrats d'assurance-vie.
- ◆ Baux résiliés, états des lieux et quittances de loyers.



conserver 10 ans :

- ◆ Talons de chèquiers.
- ◆ Relevés de comptes bancaires ou postaux.
- ◆ Bordereaux de versement en liquide, ordre de virements.



A conserver 30 ans :

- ◆ Factures des entrepreneurs et constructeurs.
- ◆ Permis de construire.
- ◆ Dossiers de remboursements des sinistres.
- ◆ de séjours en hôpital.
- ◆ Relevés des charges de copropriété.
- ◆ Procès verbaux des assemblées générales.



conserver à vie :

- ◆ Livret de famille.
- ◆ Contrat de mariage.
- ◆ Jugement de divorce.
- ◆ Actes de reconnaissance d'enfants naturels.
- ◆ Donations.
- ◆ Bulletins de salaires.
- ◆ Bulletins et allocations chômage.
- ◆ Dossiers médicaux (radios, examens, etc.).
- ◆ Diplôme.
- ◆ Carnet de santé.
- ◆ Actes de propriété et actes notariés.
- ◆ Titres de pensions civiles et militaires.
- ◆ Livret militaire.
- ◆ Certificats et contrats de travail.
- ◆ Relevés des points de retraite.



◆ Passage à la télévision tout numérique

Ce qu'il faut savoir

Il n'est pas nécessaire de changer de poste de télévision :

les téléviseurs munis d'une prise PÉritel peuvent être reliés à un adaptateur TNT. Les téléviseurs vendus aujourd'hui ont la TNT intégrée. Les téléviseurs labellisés HD vendus depuis le 1er décembre 2008 possèdent un adaptateur TNT HD intégré.

Réception et antennes

◆ **Vous habitez un immeuble ou un lotissement doté d'une antenne collective** : cette antenne doit être compatible avec la réception des signaux numériques. Avant d'entreprendre des achats, contactez votre syndic ou **vo-tre gestionnaire pour vérifier cette compatibilité.**

◆ **Vous habitez une maison** : dans quelques rares cas, vous devrez peut-être réorienter ou changer votre antenne. Si vous êtes hors zone de couverture de la TNT, vous devrez choisir un autre mode de réception, comme le satellite. Demandez

Combien ça coûte

Adaptateur TNT simple tuner de 20 à 50€*

Adaptateur TNT simple tuner HD à partir de 80€*

Adaptateur TNT double tuner de 50 à 100€*

Réorientation + vérification de l'antenne râteau de 80 à 120€*

Remplacement de l'antenne râteau de 180 à 220€*

Remplacement du coupleur d'antennes 100€*

Adaptateur TNT-SAT ou FRANSAT de 100 à 150€*

Adaptateur TNT-SAT ou FRANSAT

+ parabole + installation à partir de 280€*

Offre payante, décodeur fourni par l'opérateur voir contrat d'abonnement.

* Prix TTC généralement constatés au moment de l'impression de ce guide, donnés à titre indicatif

Choisissez des professionnels (magasins et antennistes) agréés.

Ils ont signé la charte de confiance « Tous au numérique » et se sont engagés à vous guider et à proposer des prestations de qualité au prix du marché.

Pour connaître leur liste :

www.tousnumerique.fr ou

0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h.

Méfiez-vous du démarchage à domicile
En cas de doute, contactez-les.



◆ Les Finances et Budgets ◆

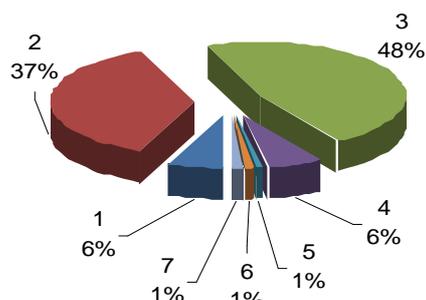
BUDGET GENERAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Section de FONCTIONNEMENT :

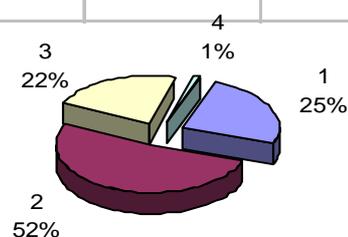
Recettes :

1 : Produits des services :	22 076,00 €
Concessions cimetière, redevances périscolaires	
2 : Impôts et Taxes :	129 598,00 €
Contributions directes, taxes diverses	
3 : Dotations et Participations :	164 079,00 €
Dotations de l'Etat, de la Région et du Département	
4 : Autres produits de gestion courante :	21 023,00 €
Revenus d'immeubles	
5 : Atténuations de charges :	1 753,00 €
Atténuation de charges personnel	
6 : Produits Exceptionnels :	4 119,00 €
7 : Excédent reporté de fonctionnement 2009 :	3 588,00 €



Dépenses :

1 : Charges à caractère général :	70 284,00 €
Eau, électricité, téléphone, carburant, restaurant scolaire	
2 : Charges de Personnel :	147 390,00 €
Salaires et cotisations	
3 : Autres charges de gestion courante :	62 073,00 €
Syndicats intercommunaux, Subventions aux associations	
4 : Charges financières :	3 963,00 €
Intérêts d'emprunts	

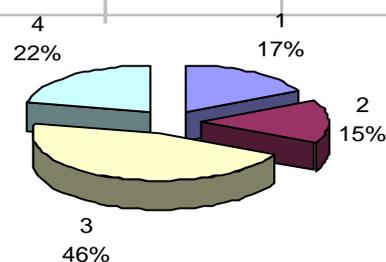


Les recettes s'élèvent à **346 236 €** et les dépenses à **283 710 €**, permettant ainsi de dégager un excédant de **62 526 €**

Section d'INVESTISSEMENT :

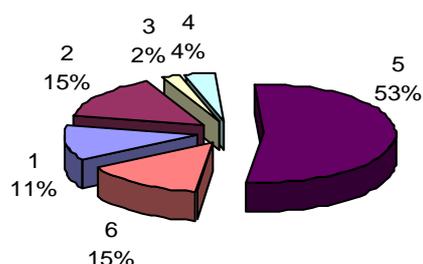
Recettes :

1 : FCTVA :	28 526,00 €
2 : Subventions reçues :	24 213,00 €
3 : Immobilisation en cours :	75 511,00 €
4 : Opération d'ordre entre section :	35 468,00 €



Dépenses :

1 : Remboursement d'emprunts :	20 842,00 €
2 : Travaux de Bâtiments :	27 530,00 €
3 : Mobilier et matériel :	3 797,00 €
4 : Travaux de Voirie :	6 874,00 €
5 : Travaux de Voirie D.F.C.I. :	97 100,00 €
6 : Déficit reporté d'investissement 2009 :	26 766,00 €



Il s'élève à **163 718 €** pour les recettes, et à **182 909 €** pour les dépenses, donnant ainsi un déficit de **- 19 191 €**

Le résultat de clôture de l'année 2010 se traduit par un excédant de 43 335 €.

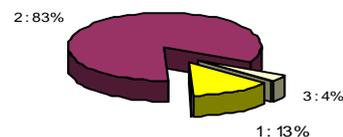
◆ Les Finances et Budgets ◆

BUDGET LOTISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Section de FONCTIONNEMENT :

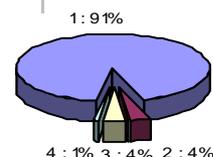
Recettes :

1 : Produits des services :	39 684,00 €
Régularisation TVA	
2 : Opération d'ordre entre section :	246 606,00 €
3 : Opération d'ordre :	11 122,00 €



Dépenses :

1 : Charges à caractère général :	275 168,00 €
Terrains à aménager, Etudes, A chats	
2 : Charges financières :	11 122,00 €
Intérêts d'emprunts	
3 : Opération d'ordre :	11 122,00 €
4 : Déficit reporté de Fonctionnement 2009 :	2 210,00 €

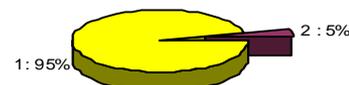


Les recettes s'élèvent à **297 412 €** et les dépenses à **299 622 €**, donnant ainsi un déficit de **2 210 €**

Section d'INVESTISSEMENT :

Recettes :

1 : Emprunts :	280 000,00 €
2 : Excédent reporté d'investissement 2009 :	13 220,00 €



Dépenses :

1 : Remboursement d'emprunts :	9 025,00 €
2 : Opération d'ordre :	246 606,00 €



Il s'élève à **293 220 €** pour les recettes, et à **255 631 €** pour les dépenses, permettant de dégager un excédent de **37 589 €**

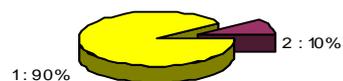
Le résultat de clôture de l'année 2010 se traduit par un excédent de 35 379 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Section de FONCTIONNEMENT :

Recettes :

1 : Produits des services :	17 949,00 €
Redevances abonnés	
2 : Excédent reporté de Fonctionnement 2009 :	2 045,00 €



Dépenses :

1 : Charges à caractère général :	1 649,00 €
Etudes, Eau, Electricité, Entretien et Réparations	
2 : Charges financières :	7 845,00 €
Intérêts d'emprunts	

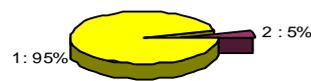


Les recettes s'élèvent à **19 994 €** et les dépenses à **9 494 €**, permettant de dégager un excédent de **10 499 €**

Section d'INVESTISSEMENT :

Recettes :

1 : Emprunts :	80 000,00 €
2 : Excédent reporté d'investissement 2009 :	1 457,00 €



Dépenses :

1 : Remboursement d'emprunts :	9 516,00 €
2 : Travaux de Canalisations :	53 208,00 €



Il s'élève à **81 457 €** pour les recettes, et à **62 724 €** pour les dépenses, permettant de dégager un excédent de **18 733 €**

Le résultat de clôture de l'année 2010 se traduit par un excédent de 29 232 €. Il faut intégrer dans ce résultat, le fait qu'une dépense de 27 500 € est à venir. L'excédent sera donc de 1 732 €.

◆ Gestion des déchets ◆

Devenir Eco citoyen, en adoptant une Eco attitude est un « devoir » qui exige de la part de chacun d'entre nous un engagement permanent.

C'est en refusant la facilité et en faisant l'effort quotidien de gérer et trier nos déchets que nous préservons au mieux notre environnement ...

Le 1^{er} Octobre 2010, les habitants de la Communauté de Communes avaient la possibilité de visiter le centre de valorisation des déchets de La Rampinsolle à Coulounieix Chamiers et du site d'enfouissement de Saint Laurent des Hommes.

Nous avons jugé bon de retracer cette visite pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.
La Rampinsolle à Coulouniers chamiers. ([www. Smd3.fr](http://www.Smd3.fr))

◆ Infrastructures du site de LA RAMPINSOLLE à Coulounieix Chamiers ◆



Centre de transfert des ordures ménagères (OM)



Centre de tri déchets propres et secs (DPS)



Plate-forme de regroupement du verre



Plate-forme de compostage (utilisée comme aire de broyage et de stockage temporaire des déchets verts)

◆ Les différentes étapes du recyclages des déchets sacs jaunes ◆

Étape 1 Accueil des déchets



Déchargement des déchets propres et secs

Étape 2 Chaîne des sacs chaî-



Ouverture et alimentation de la chaîne des sacs

Étape 3: Criblage



Les déchets passent à travers un trommel (cylindre tramé) qui va les trier en fonction de leur taille.

Étape 4 : Tri optique



Les déchets sont analysés (lampes halogènes reliées à un spectromètre) et éjectés par jet d'air comprimé dans des compartiments appropriés.

Étape 5 Tri manuel en cabine



Le bruit et la cadence (plus de 300 gestes à la minute) malgré des poses régulières font que le personnel ne peut rester très longtemps à ce poste.

Un overband (tapis aimanté) va séparer les déchets en acier des autres.

Étape 6: Stockage des matériaux



Les matériaux triés sont stockés dans des alvéoles situées sous la cabine de tri...

Étape 7: Mises en balles



Les déchets sont compactés par une presse et partent dans des filières de recyclage.

◆
Pensons aux femmes et aux hommes qui trient manuellement nos déchets.
Effectuons un tri de qualité en diminuant au maximum nos déchets.
◆

Ne mettre dans les sacs jaunes que les déchets à recycler (bouteilles en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, cartonnettes, journaux, magazines (sans leur enveloppe plastique).

◆ Les sacs jaunes refusés pénalisent la collectivité ◆

◆ Gestion des déchets ◆ (suite)

INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX DE SAINT LAURENT DES HOMMES (Classe II)

L'installation de stockage des déchets non dangereux est le maillon ultime et indispensable à la filière de traitement et de valorisation des déchets. L'ISDND de Saint Laurent des Hommes est une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation préfectorale (n° 071463). Il est en activité depuis juillet 2002.



Collectivités accueillies:
SMCTOM Montpon Mussidan
SMCTOM Ribérac
SMCTOM Nontron
SMBGD SMCTOM Bergerac

En respect du principe de précaution, un contrôle strict s'exerce sur les activités de l'ISDND. Ainsi, les flux de déchets entrant doivent être parfaitement connus en quantité et selon leur nature, tout comme leurs lieux précis d'enfouissement.

Précisons qu'à tout moment, les autorités peuvent effectuer les contrôles nécessaires.

◆ Pour cela quelques solutions pour un bon tri ◆

◆ Utiliser les Déchetteries (elles sont gratuites) ◆



La déchetterie de NEUVIC-PLANEZE met à votre disposition des conteneurs spécifiques.

Pour y accéder, une carte vous est délivrée sur place, gratuitement, sur présentation d'un justificatif de domicile (facture eau, EDF).

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE

Déchetterie de Neuvic

23 rue du Grand Mur à Planèze

Lundi, mardi, mercredi et samedi

9h30-12h00/13h30-17h00

Tél. 05.53.80.31.27

Vous pourrez y déposer :

- ◆ Encombrants, tout-venant (matelas, plastiques)
- ◆ Déchets végétaux (coupes de gazon, tailles de haie)
- ◆ Cartons
- ◆ Ferrailles
- ◆ Gravats/inertes (gratuité des gravats pour le 1er m3)
- ◆ Bois
- ◆ Papiers
- ◆ Polystyrène
- ◆ Huiles industrielles
- ◆ Déchets ménagers spéciaux (produits phytosanitaires, solvants, peintures)
- ◆ Déchets d'équipements électriques et électroniques
- ◆ Déchets d'activités de soins à risques infectieux des particuliers (aiguilles, seringues, médicaments)

◆ Le Stop Pub ◆

◆ Apposer un stop pub sur la boîte à lettres réduit considérablement les déchets papier.



◆ Le Compostage ◆

◆ Dans nos campagnes nous avons la possibilité de faire du compost ce qui diminue de 30% le poids de nos poubelles.



en plastique: 300L
=> 15 €



en bois: 300L
=> 20 €



en bois: 600L
=> 30 €

Chaque modèle est disponible sur le site du syndicat à Seneuil – 24600 VANXAINS

Renseignements au 05-53-92-41-68.

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter le **SMCTOM** au **05.53.92.41.68** ou sur le site www.riberac.fr. Possibilité de visiter le site de Seneuil

◆ Le Verre ◆

◆ Déposer le verre dans les colonnes prévues à cet effet allègera considérablement le sac noir. A ce sujet la quantité de verre recueillie dans notre commune est très inférieure aux communes environnantes ce qui laisse supposer que le tri du verre peut encore être amélioré. Quelques consignes :

Tous les emballages en verre : bouteilles, flacons, bocaux et pots vont dans la colonne à verre.



Et rien d'autre...Attention aux faux amis

◆ Comme les verres spéciaux tels que les verres armés, pare-brise, écrans de télévisions ampoules d'éclairage, lampes, cristal, vaisselle en verre, verre culinaire, verre opaline miroir et verre non transparent et coloré etc.

◆ Le verre naît du verre recyclons-le. Il doit être mis **DANS** les colonnes à verre et non laissé à côté, même dans des cartons.



La date de distribution des sacs poubelles vous sera communiquée ultérieurement.

◆ Le Hameau De La Font Moreau ◆

Dans le bulletin 2010, le lotissement de « La Font Moreau » était à l'état de projet, aujourd'hui il est réceptionné.

Le conseil municipal a maintenu son idée de ne créer que des lots adaptés à la configuration de notre commune, et non des lots de surface moindre (700 à 800 m²) comme nous le suggéraient les services concernés de l'État .

Ce 43ème hameau créé s'intègre parfaitement dans le site proche du bourg et des services et ce sans dénaturer le paysage.

C'est ainsi que vingt parcelles qui vont de 1 260 à 2 500 m² ont vu le jour et ont été viabilisées.

Beaucoup d'essences d'arbres ont été conservées, des banquettes enherbées stabilisées par endroits permettent le stationnement de véhicules rappelant les caractéristiques des autres hameaux existants. Un éclairage public ne servant qu'au balisage est venu compléter la zone de circulation à sens unique limitée à 30 km/heure.

Il sera possible de bâtir des habitations à deux étages sur la bande haute, des rez de chaussée pour celle du milieu et des sous-sol pour celles situées en partie basse avec des niveaux de plancher fixés de manière à ce que l'horizon ne soit pas obstrué par des habitations trop élevées et que chaque futur propriétaire puisse profiter d'une vue sur la campagne environnante sans être gêné par l'habitation de son voisin. Par période de beau temps les terrains bénéficient d'un ensoleillement toute la journée.

Le Hameau de la Font Moreau bénéficie d'un réseau d'assainissement collectif et comme prévu dans le cahier des charges, il sera obligatoire d'installer un système de récupération des eaux de pluie pour l'usage collectif (arrosage, toilettes, lessives etc.)

Des bassins déversoirs d'orage ont été réalisés dans le cadre de la loi sur l'eau afin de réguler le captage des eaux de ruissellement et le déversement en aval dans le ruisseau.

Cette opération a bénéficié d'une aide du Conseil Général.

Une subvention de 5 000 € par lot peut être perçue dès lors que les acquéreurs rentrent dans un cadre de ressource « plafond » et réalise une résidence principale.

A titre indicatif, pour un couple le montant mensuel « plafond » des ressources imposables après abattements ne devra dépasser 3 646 €, ce qui est le cas d'une grande majorité de contribuables.

La commune percevra également une aide de 50 000 € répartie sur deux exercices et ce dans le cadre des contrats d'objectif pour l'acquisition des terrains.

Il existe donc deux tarifs de manière à respecter la politique de logement mise en place par le Conseil Général destinée à favoriser l'accession à la propriété.

Un premier prix de 13,40 € TTC le m² est proposé aux nouvelles familles désirant construire leur résidence principale.

Un deuxième prix de 17,07 € TTC le m² est fixé pour les constructions de logement locatif ou résidence secondaire.

Dans ce cas la commune ne percevra pas la subvention de 5 000 €, ce qui explique ce second tarif.

A ce jour 2 lots sont d'ors et déjà réservés.

Tous les renseignements nécessaires peuvent vous être apportés à la Mairie.

◆ Bâtiments Communaux ◆

L'entretien des bâtiments dans une commune rurale est une nécessité et un engagement. On ne peut laisser aller à vau-l'eau le patrimoine de base, celui qui restera, que tout le monde connaît, qui soude les habitants, que chacun utilisera et qui est nécessaire à la vie quotidienne.

Il est important d'avoir toujours dans l'esprit la nécessité des travaux à réaliser à temps afin de ne pas subir une inflation de la dépense.

Des bâtiments sains dans un environnement sain, telle pourrait être notre devise.

◆ La Sacristie



C'était indispensable, cela a été fait.

Remise en état de la toiture par l'entreprise **RMPB** pour un coût de 3 813 €.

◆ Logement Sud des Ecoles



coût total des travaux
23 733,19 €.

Dotations :
Conseil Général : 7 500 € .
État : 100 € !!!

Travaux réalisés par :

- ◆ Maçonnerie : **Entreprise LESTANGT**
- ◆ Termites : **Entreprise LIOGIER**
- ◆ Plâtrerie Peinture : **Entreprise VOLLET**
- ◆ Menuiserie : **Entreprise POIRSON**
- ◆ Électricité : **Entreprise ELEC MARTY**
- ◆ Plomberie : **Entreprise MICHEL**

◆ Monument Aux Morts

Coût des travaux : 538 €.



Travaux réalisés par :

Ravalement du monument par l'entreprise **RMPB**. Cet édifice chargé de l'histoire de notre pays et de notre commune ne peut pas tomber dans un oubli d'entretien.

L'année 2011 ne sera pas en reste pour les bâtiments suivant les besoins, les opportunités et les financements possibles

◆ Chemins de Randonnées ◆

Le balisage fait par le Conseil Général est toujours autant respecté et apprécié. Nous ne pouvons que nous en réjouir. La commune a toujours grand plaisir à accueillir de plus en plus de randonneurs qui se plaisent à découvrir ou à redécouvrir nos sentiers. Nos agents effectuent un entretien régulier et méthodique de ces itinéraires appréciés pour la diversité de leurs paysages et patrimoine.

Les promeneurs peuvent emprunter des parcours ombragés de 11 à 13 km ou des circuits beaucoup plus modestes de 5 et 7 km (idéal pour des familles avec enfants) et ainsi partir à la découverte de paysages agréables et vallonnés. Il faut impérativement faire une halte aux fontaines de Joussonières et Longecôte, entièrement restaurées, pour de longs instants de détente.

◆ Voirie ◆

110 kilomètres de réseau, c'est important certes, mais c'est un des mieux entretenus en comparaison de celui des communes voisines.

Chaque saison apporte son lot de dégradations. Nous veillons à contenir les détériorations par des campagnes régulières de point à temps ou par des apports d'enrobé. Si nécessaire nous procédons alors à la réfection complète de la chaussée.

La sécurité est une de nos priorités (pose de lisses dans les endroits présentant un éventuel danger pour nos concitoyens, Parentie, Place de la mairie, etc.).

Plusieurs jours d'élagage au lamier ont amélioré le passage des cars scolaires et des camions poubelles, mais aussi assaini les voiries concernées. (Voir article Élagage). Il est à noter que les propriétaires riverains ont obligation de couper les branches ou les arbres surplombant la chaussée. En cas d'accidents ou de dégradations dues à ce manquement, ces propriétaires devront en assurer seuls la pleine responsabilité.

◆ DFCI ◆

Plus de pistes, plus de dégagements sur la forêt, c'est moins de risques d'incendie. C'est aussi plus de randonneurs, plus de chance d'accès dans des milieux hostiles, plus de chance d'observation de la faune et de la flore, plus d'évasion dans la nature, plus de tranquillité, plus de facilité d'exploitation de la forêt, etc.

Aussi, nos pistes empruntées et entretenues régulièrement par les agents de voirie quadrillent harmonieusement le massif forestier de notre commune. Il est vrai aussi que CHANTERAC arrive dans le peloton de tête en ce qui concerne l'équation surface forestière et longueur d'ouverture de pistes.

Nous continuerons dans le sens de l'amélioration en manière de prévention contre les incendies de forêts.

◆ OGE C ◆

(Organisme de gestion en commun)

Une opération qui se termine, réussie, dont les surfaces sont replantées ou en phase de l'être. Elle a déjà permis à de nombreux propriétaires de négocier leurs parcelles ou de les regrouper en parallèle avec la réorganisation foncière.

Une nouvelle réflexion sur l'entretien des zones forestières, commence à germer dans la tête des propriétaires, elle passe par l'achat en commun d'une débroussaillieuse «landaise», machine robuste qui nécessite peu d'entretien mais, qui par un travail remarquable de destruction de la végétation, contribue grandement à la pousse harmonieuse des jeunes plants et à la prévention efficace des incendies de forêt.

Sans nul doute, des lois visant à sauvegarder la nature obligeront les propriétaires forestiers à entretenir ou à faire entretenir leurs forêts.

◆ Réorganisation foncière ◆

2000-----2011

Onze années pour mener à son terme un tel projet, que de ténacité ! Pas étonnant que nos voisins des communes limitrophes n'aient pas lancé la même opération. Nous pouvons être fiers de ce résultat.

Les avancées significatives de ces derniers mois nous conduisent naturellement vers un dénouement qui ne devrait pas dépasser cette fois, la mi-juin 2011. Les quelques propriétaires fonciers réticents au début de cette formidable opération de regroupement foncier reconnaissent aujourd'hui que leur parcellaire s'en trouve avantageusement regroupé.

La cartographie de la commune au niveau du plan cadastral sera plus cohérente. Ce nouveau parcellaire va favoriser les nouveaux systèmes en matière d'exploitation rationnelle de la forêt ou en manière de diversité agricole.

Mr PARADOL, le géomètre en charge de cette opération fait encore un énorme travail d'explication. Nous voyons de plus en plus de jalons jaunes. Deux autres géomètres s'affairent à positionner ces bornes, ce qui donne un aperçu de la forme des futures parcelles.

Des dates importantes à retenir. En effet, Mr FAURE commissaire enquêteur tiendra une permanence à la mairie de CHANTERAC, salle du conseil. Il recevra vos observations du 24 janvier 2011 au 24 février 2011. Un courrier spécialement dédié à cette enquête vous sera adressé.

Un registre sera également mis à votre disposition. Vous pourrez y inscrire vos remarques aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie.

Mr le Commissaire Enquêteur aura un mois maximum pour remettre son rapport à la commission départementale sur les observations reçues. Cette commission aura également un mois pour les étudier et faire des propositions.

Les cartes parcellaires seront consultables par les propriétaires pendant l'enquête publique.

◆ Syndicat Intercommunal Vallée du Salembre ◆

La première tranche de travaux est terminée. Les interventions effectuées sur la végétation encombrant le lit de cette rivière sont de nature à nous satisfaire.

La seconde tranche de travaux débutera au printemps 2011. La reconnaissance des lieux nous a permis de découvrir, outre des sites magnifiques, des lieux de zones humides. Leurs préservations s'imposent, qu'il s'agisse des multiples sources qui alimentent le Salembre ou les frayères envasées que nous nous efforcerons de rendre fonctionnelles.

Le conseil syndical a décidé de faire de cette seconde tranche, outre les travaux habituels de nettoyage du lit du ruisseau, une opération de sauvegarde des milieux humides axée sur la préservation des sources. Un travail manuel sur les rieux favorisera ainsi l'écoulement des eaux stagnantes vers le lit principal (Charroux, les Fontenelles, les Fontaines etc.). Des interventions ponctuelles amélioreront également la libre circulation des eaux sur le ruisseau de Combenègre, situé sur la commune de Tocane Saint-Apre.

Chaque commune appartenant au syndicat bénéficiera d'une intervention. Le coût de cette tranche avoisinera les 160 000€, subventionné à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau, le conseil régional, et le conseil général. 20 % restant à la charge du syndicat.

La commune de CHANTERAC bénéficiera en plus des travaux sur le Salembre, d'une opération de dégagement du ruisseau le Roueix (du pont du stade aux sources de l'Hôpital et de Charriéras).

La longueur de ruisseau traitée par cette opération sera de 13 km environ.

Préservez ce potentiel naturel, qui se fragilise, et retrouvons nos ruisseaux à truites et à écrevisses d'antan.

◆ Zones Humides ◆

Toutes les zones humides ont de l'importance, la préservation et la gestion durable de ces zones sont d'intérêt général. 105 hectares de zones humides sont présents sur la commune de CHANTERAC, soit 5.5% de la surface totale.

23,7% de ces zones humides sont aujourd'hui altérées.

Des espèces rares et en voie de disparition les affectionnent aussi bien du point de vue floristique que faunistique.

Des espèces protégées comme:

La Cistude d'Europe
(tortue commune)



ou

L'Agrion de Mercure
(Catégorie de libellule
espèce très fragile)



ou

Le Cuivré des Marais
(papillon qui ne se développe que
dans les prairies hygrophiles etc.)



**Ces quelques
espèces ici
citées passent
par le maintien
de nos ruisselets.**

Ces zones humides servent de tampon et de régulateur entre les périodes d'étiage et de hautes eaux. Elles ont la capacité de stocker, de transformer et de recycler de grandes quantités de matières organiques, minérales, en jouant un rôle majeur d'autoépuration. Elles participent à la qualité des paysages et constituent des lieux où se pratiquent de nombreuses activités de loisirs (chasse, pêche, promenade).

◆ La Vie Locale ◆

◆ Repas Des Aînés ◆

Dimanche 31 Janvier 2010

Ils étaient nombreux nos aînés à s'être rassemblés à la Salle des Fêtes autour du repas préparé par le traiteur, Monsieur BOISSEAU.



Après avoir eu une pensée pour les absents et avoir été accueilli par le Maire et le Conseil Municipal, Chacun a pu trouver sa place autour de la table élégamment décorée. Le menu de qualité a, semble-t-il satisfait tout le monde.

L'orchestre SAV de Patrice VIGIER et ses associés a animé cette charmante journée et nos anciens ont ainsi pu pousser la chansonnette et retrouver les valses et les tangos de leur jeunesse.



La journée s'est achevée dans la bonne humeur et nous disons à tous : à bientôt !

◆ Randonnée de la Saint Jean ◆

Vendredi 25 Juin 2010

Chaque année, les randonneurs sont de plus en plus nombreux à se donner rendez-vous pour la désormais traditionnelle randonnée de la Saint-Jean.



Sous un chaud soleil de Juin, une centaine de marcheurs s'est élancée sur les sentiers pédestres de la Boucle des Hameaux, chacun à son rythme.

A l'arrivée, des rafraîchissements fort appréciés les attendaient. Puis, tous se sont retrouvés autour de grillades et de frites préparées par des bénévoles que nous tenons à remercier chaleureusement.

La soirée s'est achevée autour du feu.

◆ Le Jour de la Nuit ◆

Samedi 23 Octobre 2010



Malgré une météo capricieuse, une centaine de personnes s'était donné rendez-vous pour la 2ème édition du Jour de la nuit pour observer le ciel.

Mais la pluie s'est invitée et a bouleversé un programme bien établi.

Cependant, chacun a pu profiter des connaissances des intervenants du **CREN** Aquitaine sur les chauves-souris et des astronomes du **Flep** de Coulounieix Chamiers sur les étoiles et les galaxies.

De plus, petits et grands ont voyagé dans l'univers grâce au planétarium et aux commentaires de Mr FAVRET.

Cette soirée à l'initiative de Mr Florian CALDRAY, Du **CPN Le Renart** (Club pour la protection de la nature) et chapeauté par la **CCVS** a été pour la 2ème année consécutive, un beau succès.

◆ Rentrée Scolaire 2010/2011 ◆

Cette rentrée 2010-2011 l'effectif des élèves de CHANTERAC passe de 49 à 54 élèves dont:
15 CE1 / 10 CE2 16 CM1 / 13 CM2



Beaucoup de monde pour cette nouvelle rentrée!!!

Cette année la municipalité a équipé la classe de CM1 / CM2 de bureaux et étagères neufs et la classe des CE1 / CE2 d'étagères neuves à la demande des Enseignantes.

La municipalité espère ainsi que les enfants travailleront dans de bonnes conditions et seront motivés tout au long de cette nouvelle année scolaire.

Mme Marie HOSTEKIND Enseignante
accueille les CE1 / CE2



Madame Maria Flora LANOY Directrice Enseignante
accueille les CM1 / CM2.



Une nouvelle **Assistante de Vie Scolaire (AVS)**
en remplacement de Mme Rachel VINCENT assiste
Antoine GALON.

A tous, nous souhaitons une bonne année scolaire.

◆ Semaine du Goût ◆

Mardi 12 Octobre 2010

Comme chaque année, pour la semaine du goût nous avons choisi durant un repas de faire découvrir de nouveaux saveurs aux enfants.

Cette année, elles avaient le goût de l'Asie. Notre but étant, à chaque fois, de proposer un menu spécial aux élèves.

De jolies présentations ont été concoctées avec plaisir par des bénévoles venues aider Claudine à la confection de ce repas, qui fut accueilli avec des regards enchantés.

Les tables décorées avec art ont beaucoup plu et les enfants étaient désireux de savourer ces nouveaux produits.



Bouchée de crabe aux vermicelle



Filet mignon sauce piquante



L'engouement était tel qu'à certaines tables les enfants avaient formé des jurys pour donner une note à la préparation et surtout à ces saveurs auxquelles ils ne sont pas habitués.

Crème au lait de coco



Les cuisinières s'en sont bien sorties avec une moyenne de 7 sur 10.

Rendez-vous l'an prochain pour de nouvelles découvertes.

Si vous avez des propositions de menus à nous suggérer nous sommes prêts à les élaborer.



◆ La Foire ◆

Lundi 13 Décembre 2010

En cette fin d'automne, la municipalité avait convié tous ses habitants et ceux des communes voisines à sa traditionnelle foire, qui a eu lieu comme chaque année, le deuxième lundi du mois de décembre. La fraîcheur matinale a accueilli les exposants mais le soleil a très vite réchauffé l'atmosphère. Visiteurs et participants nous font le plaisir d'être toujours plus nombreux. Cette année encore de nouveaux venus nous ont rejoints. Nous avons deux fabricants de fromage, un cordier, un pisciculteur, un marchand de casseroles, nos sympathiques fidèles, le groupement avicole, apicole, Daniel et ses ânes, des marchands de légumes, le groupement mycologique du Périgord, un souffleur graveur de verre, et les concessionnaires de voitures. L'artisanat était bien représenté par des dames fières d'exposer leurs œuvres, ainsi que Mr CHAMARTY avec ses paniers en osier.

Quel plaisir pour les enfants de l'école de découvrir l'ensemble de cette exposition. Ils ont posé beaucoup de questions, au souffleur de verre, au fabricant de paniers et se sont essayés à la fabrication des cordages.

Vers 12h30, tous rejoignaient le foyer où se déroulait le repas avec bien entendu le traditionnel civet de lièvre. Auparavant chacun avait pu prendre l'apéritif chez Angel, haut lieu de convivialité lors de cette journée.

Merci à tous les exposants et les visiteurs qui se sont déplacés et qui nous permettent de continuer à faire revivre les foires d'antan.



◇ La Vallée émois et moi...! Édition 2010 ◇

Pour cette **17^{ème} édition**, sous le couvert de la **CCVS**, les journées Jeune Public se sont déroulées sur le site de Chantérac du lundi 31 mai au vendredi 4 juin.
1 694 enfants furent accueillis. Trois spectacles furent présentés aux Jeune public.



«**Trois petites notes**»
Création Vallée 2010
chanson Gil CHOVET (Rhône-Alpes)
à la guitare et aux multiples
instruments bricolés.
Accompagné par
Christophe TREILLE à la contrebasse.

Ces artistes nous ont offert un spectacle empreint d'humour et de finesse qui a ravi petits et grands .

«**Fleurs de peau**» musique

Compagnie Fleurs de peau (Auvergne).

Deux musiciens, quatre mains,
vingt doigts et deux voix:
voyage au pays du corps où l'index part
à l'aventure.

Les doigts deviennent des abeilles et
la main une ruche.

Une pincée de comptines, deux doigts de chansons et
le corps se transforme en instruments de musique ou en
géants lunaires...



«**CHUBICHAÏ**»

Terre, théâtre et poésie

Compagnie le vent des forges (Bretagne).

Quatre mains sculptent la terre...peu
à peu, la boule de terre devient un personna-
ge...C'est Chubichai, un enfant au visage
rond comme la lune. Il appelle sa maman,
elle ne répond pas, alors il part à sa recherche. En chemin
il rencontre tour à tour des êtres bienveillants ou terri-
fians... Retrouvera-t-il sa maman?



Lieux de déroulement des spectacles

«Trois petites notes», «Fleurs de peau» se sont déou-
lés au Foyer Rural.

«Chubichai» et l'exposition d'objets fabriqués par les
enfants dans deux granges mises gracieusement à disposi-
tion par Mr Jean-Marie DUMARCHAPT.

Nous tenons à le remercier chaleureusement.

Il nous a paru bon de vous faire partager les retours par écrit que nous avons eus de la part des enseignants qui ont participé aux Journées Jeune Public dont l'âge des enfants va de 3 à 6 ans.

Nous les avons retranscrits tels quels.

Neuvic Petite Section : merci aux bénévoles pour leur temps et leur patience.

Bussière-Badil : Magnifiques spectacles !!! Aide et accompagnement précieux quand on vient pour la 1^{ère} fois.

Grand-Brassac : Merci à tous les organisateurs !!

St Léon sur l'Isle : Les enfants étaient enchantés avant, pendant le spectacle et même encore maintenant. Un grand merci à Jo et Jean-Claude, nos deux guides du jour, pour leur accueil chaleureux et leur efficacité ! A l'année pro-
chaine !!!!

St Germain du Salembre : Spectacles suscitant l'intérêt des enfants sur leur durée totale; spectacles interactifs amusants. Merci d'avoir pensé au transport des glacières et au café. Personnes agréables et volontaires assurant un bon encadrement toujours à l'écoute et anticipant nos demandes ou besoins. Objets divers bien en valeur dans une maison de caractère. Bonne continuation à toute votre équipe.

Ménesplet : Merci de nous avoir fait parvenir les chansons du spectacle avant, les enfants ont pu participer avec plaisir. Pour « Chubichai », fabriquer devant les enfants « les vilains » puis les détruire a très bien permis de dramatiser. Spectacle très très bien !!! Repartir avec un peu d'argile : très bonne idée. Encadrement, accueil : pas de « flottement » prise en charge rapide, efficace et à l'écoute des enfants. Village très agréable, lieux ombragés et bien sécurisés. Nous sommes restés sous les chapiteaux, malgré le soleil car c'est bien aussi d'être assis correctement pour manger. Structures de jeux en plein air très appréciées par les enfants.

La Roche Chalais 1^{ère} classe : « Trois petites notes » spectacle drôle, entraînant, original bravo !!
« Chubichai » spectacle poétique, visuel nos petits avaient les yeux grands ouverts ! Très surprenant pour les adultes. Excellente organisation, bon encadrement tout est prévu même en cas de pluie.

La Roche Chalais 2^{ème} classe : Spectacles de qualité et bien adaptés aux maternelles. Premier spectacle « Trois petites notes » basé sur le chant très apprécié par les élèves (participation du public). Deuxième spectacle « Fleur de peau » si surprenant par sa poésie, a fasciné les petits comme les grands. Lieu d'exposition bien choisi mais exposition peu fournie puisque 1^{er} jour. Points spectacles bien concentrés.
Prévoir l'accueil du groupe classe dans l'école du village pour le passage aux toilettes ce qui aurait permis à ma classe de profiter des jeux inter spectacles. A l'année prochaine sûrement.

Conclusion : Une organisation bien rôdée, avec une collaboration facile entre les équipes de la Fabrique, de la Ligue de l'enseignement et un **engagement remarquable des bénévoles** voilà ce qui permet aux Journées Jeune Public de bien fonctionner.

A toutes et à tous un grand merci et à l'année prochaine sur le site de St Aquilin pour :

la 18^{ème} édition : « LA VALLEE Mais qu'est-ce qu'elle fabrique ? »

◆ Soirée Omelettes ◆

Le samedi 29 mai les « **Omelettes Chantéacoises** » sont passées entre les gouttes et malgré le temps maussade le public était bien présent. C'est toujours un plaisir de voir s'installer en famille ou entre amis pour déguster nos omelettes de pommes de terre, de lardons ou d'oseille sous les chapiteaux.

En première partie de spectacle en salle le groupe



« FACE À LA MER »

une formation de six musiciennes.

Celles-ci, venues d'Île-de-France caressent et bousculent leur public avec charme, tendresse et humour par des rythmes colorés, usant de cordes, cuivres, percussions et vents, sur des textes emplis de force et d'énergie. Le tout dans une ambiance bon enfant ou personne ne se prend au sérieux.

Ah ! Si l'on avait pu pousser les murs, certains auraient eu plaisir à danser



« DJANGOPHIL »

Basée en Aquitaine, cette formation l'univers du swing manouche influencé par la musique de Django Reinhardt, Wes Montgomery, Charlie Parker...

En 2010, Djangophil fête ses dix ans et, par la même occasion, le centenaire de la naissance de Django Reinhardt ! Des musiciens de grand talent qui se sont produits en extérieur, lieu inadapté pour ce style de musique qui s'écoute plus volontiers dans des lieux plus intimes, plus feutrés.

La pluie s'invitant, les spectateurs ont boudé la seconde partie de soirée.

Un grand merci à la quarantaine de bénévoles qui au montage des chapiteaux, qui à la buvette, qui au service, qui derrière les gazinières, vient épauler l'équipe de l'Amicale Laïque, car n'oublions pas que les bénéfices de cette soirée, par l'intermédiaire de l'association, permettent de financer les projets de l'école.

Rendez-vous pour une nouvelle édition
Samedi 14 mai 2011 pour
« La Vallée, mais qu'est-ce qu'elle fabrique ? »

Nous vous souhaitons à toutes et à tous
BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2011



◆ Le Téléthon ◆

Samedi 4 Décembre 2010



Moto Quad St Astier

Vélo club St Léon sur l'Isle



C'est parce qu'on a longtemps répondu « Il n'y a rien à faire ! » face aux maladies neuromusculaires qui tuent muscle après muscle, qu'est née l'Association Française contre les Myopathies un jour de février 1958 : de la révolte d'une poignée de malades et proches de malades devant ce verdict sans appel.

50 ans plus tard, grâce à leur combat et aux donateurs du Téléthon, la recherche, l'espérance et la qualité de vie des malades ont nettement progressé, plusieurs pistes de traitement se profilent. Mais ces maladies continuent à tuer...

Modestement, comme tous les ans, notre commune apporte sa participation en recevant autour d'un café et de gâteaux, amateurs de quads et de cyclisme. Malgré un temps glacial, ceux-ci ont tenu à prouver qu'ils étaient de tout cœur avec les malades en se mobilisant.

Ils savent que leur action est relayée, valorisée par des milliers d'actions similaires en France et c'est ce qui fait la force du Téléthon.

◆ La Vie Associative ◆

◆ Amicale laïque ◆

Lors de son Assemblée Générale, Les adhérents de l'Amicale Laïque ont reconduit le bureau dans sa totalité.

L'Association clôture l'année 2010 par un bilan financier excédentaire.

Nous sommes heureux de vous annoncer la création d'un atelier théâtre (enfants).

Mesdames Laure DEFFIEUX et Christine DUFFOUR l'animent. Onze enfants participent à cet atelier.

Le **concours de belote** du 13 février 2010, la **soirée omelettes** et la **marche de la St Jean** ont généré un profit.

Le **loto** du 12 novembre 2010 a occasionné une légère perte mais nous espérons faire mieux l'an prochain.

Projets de l'Amicale pour l'année 2011 :

- ◆ 12 février Concours de belote.
- ◆ 14 mai soirée omelettes
- ◆ 23 mai au 27 mai journées Jeune public (sur le site de St-Aquilin)
- ◆ 24 juin randonnée de la St Jean.

Les bénéfices des manifestations servent à financer les frais de transport lors des sorties pédagogiques des écoles (piscine, sorties USEP etc.)

Projets de sorties de l'école pour 2011 :

- ◆ Visite du musée du Périgord par les deux classes
- ◆ Sortie au théâtre de l'Odyssée
- ◆ Sortie USEP endurance et athlétisme
- ◆ Visite de Bordeaux (CM1/CM2)
- ◆ Visite d'une grotte de la région (CE1/CE2)
- ◆ Participation à un spectacle de danse.

Du 24 au 26 mars 2010, les enfants ont découvert le site du Futuroscope. Ils en sont revenus enchantés avec des étoiles plein les yeux.

L'Amicale finance l'arbre de Noël de l'école et cette année encore cette dernière s'est orientée vers l'achat de jeux collectifs qui ont ravi les élèves.



Le Président remercie les particuliers de leurs dons faits à l'occasion d'emprunt de chaises, bancs, vaisselle ou autres.

En remerciement de leur participation à la Soirée omelettes l'Amicale convie les bénévoles à un pique-nique sur le site de la Jemaye.

Cette année encore l'invitation fut renouvelée et tout le monde a passé une agréable journée.

Le Président et tous les membres de l'Amicale Laïque vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2011.

◆ La Société Mycologique du Périgord ◆

Fondée en 1968, à Ribérac, par une équipe de passionnés, la Société mycologique du Périgord compte actuellement 250 adhérents dont plusieurs ressortissants de pays européens (Finlande, Belgique, Royaume-Uni, Espagne).

Son siège social a été transféré à Saint-Front-de-Pradoux en 1992 puis à Chantérac en 2005.

Les Périgourdins ont une passion pour les champignons et plus particulièrement pour le cèpe.

Quand les Périgourdins pressentent une poussée de champignons prochaine ils courent prendre rendez-vous chez leur podologue afin de pouvoir marcher, marcher et encore marcher dans les bois pour ramasser leur champignon favori, le cèpe.



Ce dernier n'est pas le seul champignon rencontré dans les bois périgourdins : plus de 2700 espèces ont été recensées.

La Société mycologique du Périgord (SMP) présente plusieurs expositions, organise des sorties suivies de l'identification pédagogique des champignons, tient des stands d'information à l'occasion de fêtes communales ou de marchés, projette des diaporamas et intervient auprès des scolaires, en Dordogne mais également dans le Lot.

En 2010, une quarantaine de sorties champignons ont eu lieu en Dordogne dont une le 6 octobre à Saint-Jean-d'Ataux avec identification à la salle des associations de Chantérac. Serge Bonnet a tenu un stand au marché de Saint-Astier presque tous les jeudis de juin à décembre. De plus, la SMP ouvre sa bibliothèque tous les quinze jours pour ses adhérents et permet au public d'apporter ses récoltes en vue d'une identification les 1er et 3ème mercredis de 14 à 18 heures dans la salle des associations de Chantérac.

Plusieurs intoxications sont à déplorer ces dernières années en Périgord notamment avec des : Bolets de Satan et des Amanites tue-mouches



d'où l'importance de montrer sa cueillette à des mycologues avant de consommer des champignons inconnus.



de gues gnons

A plusieurs reprises des mycologues de haut niveau sont venus, de France mais aussi d'autres pays européens, étudier les champignons du Périgord.

La SMP participe à la semaine nationale du champignon qui se déroule la deuxième semaine d'octobre. Vous pouvez consulter le programme sur le site de la SMP. Il sera disponible après le 13 mars 2011 date où se déroulera notre assemblée générale à Manzac-sur-Vern.

Site web: <http://pagesperso-orange.fr/smp24>

Renseignements : 06 83 37 26 30 ou d.lacombe@sfr.fr

Meilleurs Vœux à toutes et à tous,

Le Président, Daniel Lacombe

◆ La société Communale de Chasse ◆

Lors de son Assemblée Générale du 3 septembre 2010, la Société Communale de Chasse a reconduit l'intégralité des membres de son bureau :

La vente des cartes 30 € pour les habitants et propriétaires de la commune, 45 € pour les personnes venant de l'extérieur et son traditionnel repas permettent de faire vivre cette association.

Cette saison six lâchers auront lieu (un par mois) : cinq lâchés de faisans et un lâcher de perdreaux, puis à la fermeture de la chasse : un lâcher de faisans reproducteurs et un lâché de lapins.

Le samedi 5 mars 2011, l'association organise Son traditionnel repas dansant.

Venez nombreux, nous comptons sur votre présence.

Le tarif du repas et le numéro de téléphone pour les réservations vous seront communiqués ultérieurement.

La Société de Chasse communale, au nom de son Président et de tous ses membres vous présente ses meilleurs vœux pour l'Année 2011.

◆ Le Comité des Fêtes ◆

Toute l'équipe du comité des fêtes vous souhaite une heureuse année. Nous espérons que les journées champêtres de 2011 seront une réussite comme les autres années, et que les activités proposées vous satisferont.

Vous retrouverez le traditionnel concours de pétanque, le repas dansant du samedi soir, la randonnée, le dimanche moto-cross et le feu d'artifice pyromusical.

Nous essaierons d'organiser un loto et de trouver une activité pour distraire les plus petits.

Les manèges et les bals resteront gratuits.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez nous rejoindre.

La Présidente : Adeline Magne

◆ Chantérac tout Terrain ◆

L'ensemble des membres de Chantérac Tout Terrain vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2011.

Une nouvelle équipe compose le bureau de l'association :

Président : Gautier Laruë-Charlus

Vice-président : Fabien Magne

Trésorier : Paul Stefanelli

Secrétaire : Mike Berger

Nous vous accueillerons avec plaisir les premier, troisième et cinquième dimanches de chaque mois sur le terrain situé aux cinq routes.

Nous organiserons pour la troisième année la course de moto-cross dans le bourg à l'occasion du challenge Ufolep lors des journées champêtres le dimanche 7 août.

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre Gautier au 06.07.82.75.06, ou via notre site Internet : www.chanteractoutterrain.fr

Course
de
Pitbike



Entraînement
Terrain

Course sur
prairie
Chanterac Bourg



◆ Ride-On ◆

Le Championnat de France **Miniver** des jeunes pilotes entre 7 et 12 ans ne peut se dérouler sur le sol Lot et Garonnais.

Déception pour beaucoup de pilotes de la ligue qui voyaient se profiler une épreuve dans le Sud-Ouest, ce qui n'a pas été le cas depuis fort longtemps.

M. LAMOUREUX ayant conscience de ce problème nous a proposé d'organiser la course sur notre site ce que nous avons accepté avec joie.

Rendez-vous donc le

Dimanche 19 Juin 2011 à Chantérac.

Malgré les événements survenus le week-end du 9 Janvier, la totalité des cours de l'école de moto et le planning des stages seront assurés par M. Grégory ROUSSEAU assisté Par M. Melvin REGNER. Pour plus de renseignements consulter : site Internet: www.rideonmx.com.

Nous tenons à remercier, tous les adhérents et les bénévoles de l'association, ainsi que Monsieur le Maire et la Municipalité de Chantérac, pour leur aide précieuse qui permettent au club d'exister.

Toute l'équipe se joint à moi et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2011.

Le Président,
Grégory ROUSSEAU

◆ Le Foot ◆

L'équipe senior de Chantérac est en entente avec le club de l'Avenir Salembrais B et C.

L'année fut excellente avec la montée en 2ème division. Très bonne collaboration entre les deux clubs entente parfaite.

Le président Jacques DUMAS s'est entouré de plusieurs dirigeants bénévoles de la commune.

Une école de foot, née en septembre 2009 à St Germain du Salembre permet à plusieurs enfants de la commune de participer aux différentes activités proposées les mercredis et samedis après midi.

Pascal OLIVIER éducateur bénévole assure l'encadrement des enfants (plus de licenciés).

Aussi si vous avez des futurs ZIDANE voulant goûter les plaisirs du ballon rond de **5 à 10 ans** n'hésitez pas à les inscrire au club.



École
de
Foot

Équipe
des
Vétérans



◆ Agenda des Manifestations 2011 ◆

Dimanche 30 janvier :	Repas des Aînés
Samedi 12 février :	Concours de Belote, Amicale Laique
Vendredi 25 février :	Concert de l'Harmonie Salembraise
Samedi 05 mars :	Repas Dansant, Société de Chasse
Samedi 12 mars :	Journée Jeux
Samedi 07 mai :	Soirée Cabaret
Samedi 14 mai :	Festival « La Vallée » Soirée Omelette
Samedi 28 mai :	Théâtre Enfants
Dimanche 12 juin :	Relais des 3 Vallées (Départ de Léguillac de l'Auche)
Dimanche 19 juin :	Ride-On (Championnat de France Minivert)
Vendredi 24 juin :	Randonnée, Grillades et Feu de la St Jean
Dimanche 26 juin :	Kermesse de l'École
Samedi 2 juillet :	Journée Jeux
Vendredi 05 août :	Fête : Loto
Samedi 06 août :	Fête : Pétanque, Animations, Repas Dansant
Dimanche 07 août :	Fête : Randonnée, Repas, Animations, Manèges, Feu
Dimanche 07 août :	Fête : Moto Cross
Dimanche 11 septembre :	Journées du Patrimoine
Dimanche 11 septembre :	Moto Cross, Ride-on, Championnat d'Aquitaine
Samedi 17 septembre :	Journée Jeux
Samedi 01 octobre :	Jour de la Nuit
Lundi 12 décembre :	Foire annuelle



Les Années soixante...